

Note juridique :

L'autorité parentale : un outil au service de l'exploitation commerciale des enfants influenceurs ?

Mots clés : Enfants influenceurs - autorité parentale - exploitation commerciale - réseaux sociaux – statut juridique spécifique - intérêts supérieurs du mineur - travail dissimulé.

La présence de plus en plus accrue des « enfants influenceurs » sur les plateformes de partage de vidéos et les réseaux sociaux a profondément bouleversé le cadre traditionnel de l'autorité parentale. L'influence est devenue un vrai métier. C'est ainsi qu'on voit des mineurs devenir des supports de création de valeur pour leurs parents sur les plateformes numériques. Le droit se trouve désormais dans l'obligation d'arbitrer entre la liberté des parents d'assurer à leur manière l'éducation des enfants et la nécessité d'empêcher leur exploitation économique. L'encadrement juridique contemporain des enfants influenceurs repose ainsi sur une articulation entre droit civil, droit du travail, et droit international.

Nous allons donc voir comment ces différents droits assurent la protection de l'intérêt supérieur des enfants influenceurs par l'encadrement de l'autorité parentale. Nous aborderons aussi les risques persistant pour ces enfants-là.

I. La responsabilité parentale, fondement juridique initial de l'exploitation commerciale de l'enfant influenceur, face au droit

L'autorité parentale est définie par l'article 371-1 du Code civil, qui dispose qu'il s'agit

d'un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant, visant à assurer sa sécurité, sa santé, sa moralité et la protection de ses intérêts patrimoniaux. Ce texte permet ainsi aux parents de représenter l'enfant et de consentir à l'exploitation de son image. Il leur a donné pendant longtemps, la légitimité d'autoriser la diffusion de l'image de leur enfant sur les réseaux sociaux, y compris lorsqu'elle générerait des revenus. Toutefois, on constate souvent que cette diffusion a tendance à devenir habituelle, organisée et lucrative, se rapprochant ainsi juridiquement d'une activité professionnelle. Or, le Code du travail encadre strictement l'emploi des mineurs afin de prévenir toute atteinte à leur développement. En effet, les articles L.7124-1 et suivants dudit code, applicables aux enfants du spectacle, imposent une autorisation administrative, une limitation du temps de travail et une protection des revenus pour l'exercice de leur activité.

II. La loi du 19 octobre 2020 : l'instauration d'un statut juridique spécifique pour l'influenceur mineur

Avant l'adoption de la loi n° 2020-1266 du 19 octobre 2020 (visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne), l'enfant influenceur



n'avait pas de statut juridique clair : il n'était pas un enfant du spectacle, pourtant il n'était pas non plus exclu du champ du travail des mineurs. Cette absence de qualification juridique permettait aux parents d'invoquer leur autorité parentale pour justifier l'exploitation économique de l'image des enfants sans contrôle de l'administration ou du juge. Cela a permis aux parents des enfants mis en scène sur les réseaux sociaux d'échapper aux règles strictes du salariat des mineurs en faisant passer ces activités pour de simples loisirs familiaux.

C'est dans cette perspective que la loi de 2020 a instauré un cadre spécifique pour ces enfants. Il assimile désormais l'exploitation commerciale de l'image des mineurs de moins de seize ans au régime des enfants du spectacle. Ce changement juridique oblige les titulaires de l'autorité parentale à respecter les dispositions des articles L.7124-1 et suivants du Code du travail afin d'exploiter l'image des enfants sur les plateformes et les réseaux sociaux. Cela permet d'éviter toute exploitation purement pécuniaire de l'enfant. Les parents ne sont plus seulement des représentants légaux exerçant leur autorité parentale selon l'article 371-1 du Code civil. Ils ont désormais la gestion d'une activité professionnelle encadrée par des limitations concernant le temps de travail, le repos et la protection des revenus.

Les enfants influenceurs ont donc désormais un statut juridique dérogatoire à celui des influenceurs adultes.

III. L'exploitation indirecte et le travail dissimulé : des risques encore présents pour les enfants influenceurs

Malgré toutes ces réformes législatives, nous pouvons nous inquiéter de l'émergence de nouvelles formes de travail dissimulé. Lorsque l'activité n'est pas déclarée mais qu'elle génère des profits indirects (placements de produits, cadeaux, avantages en nature), elle peut tomber sous le coup de l'article L8221-1 du code du travail, qui réprime l'exploitation et le travail dissimulé. Or, il demeure difficile pour les autorités de distinguer la simple mise en scène de la vie privée de la prestation de travail réelle. Il est tout aussi difficile de déterminer si les limitations de temps de travail sont respectées.

En effet, en visionnant une simple vidéo YouTube de 10 à 15 minutes, il est difficile d'imaginer combien d'heures de travail cela a coûté à l'enfant. Nous pouvons citer le cas de l'influenceuse américaine Piper Rockelle¹ qui avait été exploitée par ses parents depuis ses 10 ans. En effet, cette dernière ainsi que d'autres enfants faisant partie d'un même groupe d'enfants influenceurs ont été gardés dans une maison afin de générer le plus de contenus possibles sans limite de temps de travail.

Nous pouvons aussi citer d'autres cas d'exploitation économiques. Bien que ces cas ne se soient pas encore présentés dans le monde de l'influence infantile car c'est une activité assez récente, nous avons vu pas mal d'enfants artistes, notamment dans l'industrie cinématographique, se retrouver dépourvus de ressources à leur majorité malgré une carrière lucrative durant

¹ Catherine Pacary, « Mauvaise influence. Les dérives du kidfluencing », sur Netflix : les dangers

de l'exploitation et de l'exposition des enfants sur Internet », Le Monde, avril 2025



l'enfance. Ces situations ont conduit à l'adoption du Coogan Act (ou Loi sur les acteurs enfants) en Californie. Son objectif principal est de protéger les gains des enfants acteurs en bloquant une partie des revenus sur un compte (compte Coogan), inaccessible jusqu'à leur majorité, pour prévenir l'exploitation financière par les parents, comme ce fut le cas pour l'acteur Jackie Coogan².

En plus de l'acteur Jackie Coogan, nous pouvons citer l'affaire Larissa Manoela. Cette actrice brésilienne a fait l'objet d'un conflit médiatisé et judiciaire avec ses parents, qui géraient sa carrière et son patrimoine depuis son enfance. À sa majorité, l'actrice découvre qu'il ne lui restait qu'une faible part de ses revenus³. Cela nous pousse à réfléchir sur la gestion des profits générés par l'activité des enfants influenceurs.

On comprend de tout cela que l'autorité parentale, destinée à protéger l'enfant, peut parfois servir à une forme d'exploitation économique déguisée, notamment dans le secteur de l'influence sur les réseaux sociaux.

Mégane Tshelsie SIMON
M2 Droits des Industries Culturelles et
Créatives
Aix-Marseille Université
Faculté de Droit
Année 2025-2026
LID2MS-IREDIC

² Tiffany Labatut, « Enfant artiste : un travail sans danger ? », Revue de droit du travail, 2019.545

³ Fabio Toledo, « O Caso Larissa Manoela, a eterna “Maria Joaquina”: falha na Legislação que protege o incapaz, ou não? », Jusbrasil, 2023

